

# Arbres et arbustes à privilégier pour Pépinière Citoyenne



Pépinière  
citoyenne

## 1. Arbres fruitiers

La liste suivante est une présélection d'arbres fruitiers parmi les plus intéressants pour leur rusticité, leur adaptation à nos climats, la qualité de leurs fruits et leur fécondité.

Selon vos préférences, sélectionnez des variétés (Conférence, Reinette) au sein d'une espèce (poirier, pommier,...). Pour assurer une pollinisation réussie et donc avoir des fruits, il convient de choisir **soit** une variété autofertile (si vous n'avez de la place que pour un seul arbre), **soit** plusieurs variétés différentes (min. deux écrites en noir) au sein d'un même groupe (pollen précoce ou tardif), pour qu'elles s'interfécondent. Par exemple, vous allez choisir deux variétés de pommiers à pollen tardif. Si vous désirez un troisième pommier ou plus, vous pouvez choisir n'importe quel pommier supplémentaire à pollen tardif, y compris à mauvais pollen (écrit en rouge), puisque la pollinisation est déjà assurée par les deux premiers. Voir aussi les suggestions en italique.

Porter attention au conditionnement désiré des arbres (Haute-tige, moyenne ou Basse-tige). Plus d'informations sur les espèces sur :

[http://rwdf.cra.wallonie.be/sites/default/files/linked\\_docs/Fruits/1-Choix/Choix\\_Rusticité.pdf](http://rwdf.cra.wallonie.be/sites/default/files/linked_docs/Fruits/1-Choix/Choix_Rusticité.pdf)

<http://rwdf.cra.wallonie.be/fr/documents>

### Poiriers

#### Seul/isolé (autofertile) :

- Conférence (4-5) : seul auto-fertile total, sensibilité relative à la tavelure BT (HT)
- Triomphe de Vienne (4-5), incompatible avec le cognassier
- Beurré superfin (4-5) (un peu sensible Tavelure) BT

#### Par min. deux (bon pollen) et supplémentaires (mauvais pollen ou loin du groupe floraison) :

- **Pollen précoce (3)** : Précoce Henin (3) BT (HT), Ananas de Courtrai (3) BT, Triomphe de Vienne (4-5) BT, Beurré Lebrun (3-4) HT BT, Calebasse à la Reine (4-5) HT BT, Beurré superfin (4-5) (un peu sensible Tavelure) BT, Beurré Chaboceau/ Jefkespeer (4-5) HT, Nec Plus Meuris/Beuré d'Anjou Falso (2) (BT) HT, Doyenné Boussoch/ Double Philippe/ Beurré de Mérode (3) HT, William's Duchess (4) HT BT
- **Pollen tardif (5)** : Triomphe de Vienne (4-5) BT, Beurré superfin (4-5) (un peu sensible Tavelure) BT, Beurré Chaboceau/Jefkespeer (4-5) HT, Saint-Mathieu (5) HT, Joséphine de Malines (5) HT (BT), Calebasse à la Reine (4-5) HT BT, Beurré Lebrun (3-4) HT BT, Duchesse d'Angoulême (3-4) BT, William's Duchess (4) HT BT, Saint-Mathieu (5) HT

[http://rwdf.cra.wallonie.be/sites/default/files/linked\\_docs/Fruits/1-Choix/Choix\\_POIRES.pdf](http://rwdf.cra.wallonie.be/sites/default/files/linked_docs/Fruits/1-Choix/Choix_POIRES.pdf)

*Par exemple, pour planter deux grands poiriers haute-tige, résistants et aux délicieux fruits de table précoces (fin de l'été), un poirier Précoce Henin et un Beurré Lebrun. Ou pour des poiriers basse-tige tardifs de table et de cuisson, un poirier Beurré Superfin et un Calebasse à la Reine.*

## Pommiers

### Seul/isolé (autofertile) :

- Reine des Reinettes (4) sensibilité chancre oïdium
- Alkmene (3) sensibilité chancre – non traditionnel
- Grenadier (2-3)

### Par min. deux (bon pollen) et supplémentaires (mauvais pollen ou loin du groupe floraison) :

- **Pollen précoce (3)** : Grenadier (2-3), Joseph Musch (2), Alkmene (3) sensibilité chancre – non traditionnel, Président Roulin (3), Belle-Fleur Large Mouche/ Lanscailler/ Verdia / Rabaël/ Balleau/ Dubbele Belle Fleur / Belle-Fleur d’Hiver (4) lente mise à fruits, Reinette Evagil (4), Transparente de Lesdain (4), Cwastresse double/ Calville des Vergers/ Triomphe du Luxembourg/ Pomme de Côtes Double (4) production alternante, Radoux (4) production alternante, Reinette Hernaut (4), Gris Braibant (4), Président Van Dievoet / Cabarette (4)
- **Pollen tardif (5)** : Belle-Fleur Large Mouche/ Lanscailler/ Verdia / Rabaël/ Balleau/ Dubbele Belle Fleur / Belle-Fleur d’Hiver (4) lente mise à fruits, Reinette Evagil (4), Transparente de Lesdain (4), Cwastresse double/ Calville des Vergers/ Triomphe du Luxembourg/ Pomme de Côtes Double (4) production alternante, Radoux (4) production alternante, Reinette Hernaut (4), Gris Braibant (4), Président Van Dievoet / Cabarette (4), Reinette de Waleffe (5) sensible au chancre, Belle-Fleur de Brabant/Belle-Fleur Simple/ Petit Bon Pommier (6) sensible au chancre - très lente mise à fruits - production alternante, Reinette Dubois (6) sensible au chancre

[http://rwdf.cra.wallonie.be/sites/default/files/linked\\_docs/Fruits/1-Choix/Choix\\_POMMES.pdf](http://rwdf.cra.wallonie.be/sites/default/files/linked_docs/Fruits/1-Choix/Choix_POMMES.pdf)

*Par exemple, si vous avez la place pour deux pommiers (pommes de table et culinaires) : un Président Roulin et un Transparente de Lesdain. Si vous en voulez trois, vous pouvez aussi y ajouter un Cwastresse double, pour peu que les arbres soient à proximité.*

## Pruniers

### Seul/isolé (autofertile) :

- Rivers Early Prolofic / Early Rivers (3-4)
- Prune de Prince (2)
- Sainte-Catherine (5) sensible à la tavelure sur fruit

### Par min. deux (bon pollen) et supplémentaires (mauvais pollen ou loin du groupe floraison) :

- **Pollen précoce (2)** : Rivers Early Prolofic / Early Rivers (3-4), Belle de Thuin (2) fruit potentiellement abîmé par pluie et guêpes, Prune de Prince (2)

[http://rwdf.cra.wallonie.be/sites/default/files/linked\\_docs/Fruits/1-Choix/Choix\\_PRUNES.pdf](http://rwdf.cra.wallonie.be/sites/default/files/linked_docs/Fruits/1-Choix/Choix_PRUNES.pdf)

*Par exemple, si vous avez de la place pour un seul prunier, vous pouvez favoriser un Prune de Prince. Si vous avez la place pour un deuxième, prenez par exemple un Early Rivers.*

## Cerisiers et griottiers

Seul/isolé (autofertile) :

- Griotte de Schaerbeek (7) – aspect patrimonial !

Par min. deux (bon pollen) **et supplémentaires (mauvais pollen ou loin du groupe floraison) :**

- **Pollen précoce (2) :** Early Rivers (2), Abbesse de Mouland (2)
- **Pollen tardif (6) :** Annabella (6), Castor (6), Griotte de Schaerbeek (7) – aspect patrimonial !

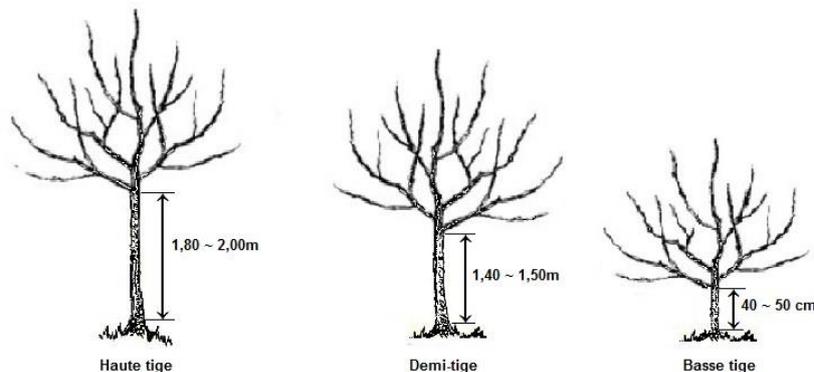
[http://rwdf.cra.wallonie.be/sites/default/files/linked\\_docs/Fruits/1-Choix/Choix\\_CERISES.pdf](http://rwdf.cra.wallonie.be/sites/default/files/linked_docs/Fruits/1-Choix/Choix_CERISES.pdf)

Par exemple, pour deux cerisiers : Griotte de Schaerbeek et Annabella pour un port pleureur ou Castor pour un gros bigarreau.

## Légende

**HT : haute-tige ; BT : basse-tige ; (BT) : peu commun ou restrictif en basse-tige ; BT : ne se fait pas en basse-tige.**

Un arbre fruitier est composé d'une tige (le « tronc » porte-greffe) surmontée d'une couronne composée de cinq à six branches (charpentières).



Les formes « basses-tiges » (également surnommées buisson ou quenouille) sont des formes de dimensions réduites grâce au choix du porte-greffe de faible vigueur. La tige a une hauteur de 50 cm ; adulte, l'arbre atteint une hauteur de 2,5 à 4 m. Les basse-tiges ont des fruits plus accessibles et les produisent tôt (dès les 5 premières années de plantation). Distance de plantation : 4 m de pied à pied.

La « demi-tige » est un arbre composé d'un tronc de 1,30 m de hauteur, surmonté d'une couronne. A terme, l'arbre peut atteindre une hauteur totale de 5 à 6 m. Distance de plantation : 6 m de pied à pied.

La « haute tige » ne diffère de la demi-tige que par la hauteur de sa greffe soit 2,3m. Ces arbres conviennent bien pour les prairies de telle sorte que le bétail ne puisse atteindre la couronne. Adulte, l'arbre atteindra une hauteur de 8 à 10 m. Les haute-tiges produisent rarement des fruits les premières années et ils sont plus petits, mais ils se conservent plus longtemps et l'arbre donnera des fruits de nombreuses années. Les fruits sont plus hauts mais l'arbre prend moins de place à hauteur des yeux. Distance de plantation : 10 à 12 m de pied à pied.

**(... - ...) = Groupe de floraison (1 = très précoce, 4 = moyenne saison, 7 = très tardif) ;** il faut choisir comme pollinisateurs les variétés ayant un bon pollen et situées dans le même G.Flor. ou dans un groupe mitoyen. (Les variétés fruitières ont chacune la particularité de fleurir à une époque bien

*précise, il s'agit là d'une caractéristique variétale. Les variétés ont ainsi été classées en différent groupes de floraison indiquant par là leur époque relative de floraison. Le classement s'est effectué arbitrairement en 9 groupes de floraison : les variétés appartenant au groupe « 1 » étant les variétés dont la floraison est la plus précoce, celles à l'extrême, qui font partie du groupe « 9 », sont les toutes dernières à fleurir. En règle générale les variétés d'arbres fruitiers n'ont pas la capacité de se féconder avec leur propre pollen, il faut donc obligatoirement planter deux variétés distinctes qui répondent aux conditions suivantes : (1) elles doivent appartenir au même groupe de floraison ou à un groupe mitoyen - par exemple les groupes de floraison 2 et 4 sont des groupes mitoyens du groupe 3 - et (2) elles doivent avoir une bonne qualité de pollen.)*

Remarques:

- Certaines variétés sont dites 'AUTOFERTILES', ces variétés particulières peuvent être plantées seules car elles se fécondent elles-mêmes avec leur propre pollen; elles peuvent aussi servir de fécondateur pour les autres variétés.
- La plupart des pommiers et des poiriers sont 'AUTOSTERILES', ce qui veut dire que dans la majorité des cas il faudra planter un minimum de deux arbres de variétés différentes qui répondent aux exigences définies ci-dessus.

Note : ne pas oublier de vérifier le tableau des pollinisateurs une fois le choix provisoire effectué !

[http://rwdf.cra.wallonie.be/sites/default/files/linked\\_docs/Fruits/1-Choix/Choix\\_PollinisateursPommesPoirsPrunesCerises\\_2016.pdf](http://rwdf.cra.wallonie.be/sites/default/files/linked_docs/Fruits/1-Choix/Choix_PollinisateursPommesPoirsPrunesCerises_2016.pdf)

**Les variétés soulignées sont labellisées/rustiques/ RGF-Gblx (Ressources Génétiques Fruitières diffusées par le CRA-W)**, ce qui leur assure une qualité et une rusticité encore supérieure.

## 2. Autres espèces

D'autres espèces peuvent être plantées pour leurs qualités mellifères ou leurs bénéfices de support à la biodiversité : arbres, arbustes, haies, herbacées, plantes aquatiques...

Les plantes indigènes sont à privilégier parmi les listes suivantes :

Plantes conseillées par Bruxelles Environnement :

[http://document.environnement.brussels/opac\\_css/electfile/IF\\_2017\\_EspeciesVegetales\\_Indigenes\\_Et\\_Conseillees\\_RBC](http://document.environnement.brussels/opac_css/electfile/IF_2017_EspeciesVegetales_Indigenes_Et_Conseillees_RBC)

Arbustes pour la haie sauvage :

[http://www.natagora.be/fileadmin/Nature\\_au\\_Jardin/Fiche\\_conseil/fiche\\_NATAGORA\\_NAJ\\_liste\\_arbustes\\_BIL\\_080509.pdf](http://www.natagora.be/fileadmin/Nature_au_Jardin/Fiche_conseil/fiche_NATAGORA_NAJ_liste_arbustes_BIL_080509.pdf)

Plantes d'ombre, dont comestibles (fraisiers, ail des ours...)

[http://www.natagora.be/fileadmin/Nature\\_au\\_Jardin/Fiche\\_conseil/fiche\\_NATAGORA\\_NAJ\\_liste\\_plantes\\_ombre\\_BIL\\_080509.pdf](http://www.natagora.be/fileadmin/Nature_au_Jardin/Fiche_conseil/fiche_NATAGORA_NAJ_liste_plantes_ombre_BIL_080509.pdf)

Arbres :

[http://www.natagora.be/fileadmin/Nature\\_au\\_Jardin/Fiche\\_conseil/fiche\\_NATAGORA\\_NAJ\\_liste\\_arbres\\_BIL.pdf](http://www.natagora.be/fileadmin/Nature_au_Jardin/Fiche_conseil/fiche_NATAGORA_NAJ_liste_arbres_BIL.pdf)

Plantes grimpantes :

[http://www.natagora.be/fileadmin/Nature\\_au\\_Jardin/Fiche\\_conseil/fiche\\_NATAGORA\\_NAJ\\_grimpantes\\_BIL\\_080509.pdf](http://www.natagora.be/fileadmin/Nature_au_Jardin/Fiche_conseil/fiche_NATAGORA_NAJ_grimpantes_BIL_080509.pdf)

Plantes côté rue :

[http://www.natagora.be/fileadmin/Nature\\_au\\_Jardin/Fiche\\_conseil/fiche\\_NATAGORA\\_NAJ\\_NCR\\_BIL\\_080509.pdf](http://www.natagora.be/fileadmin/Nature_au_Jardin/Fiche_conseil/fiche_NATAGORA_NAJ_NCR_BIL_080509.pdf)

**Il est aussi possible de proposer toute autre espèce** non reprise ci-dessus, pour peu qu'elle soit adaptée au climat, suffisamment rustique, et fournisse des bénéfices écosystémiques (par exemple, des framboisiers, cassis, etc.)

A éviter impérativement : toute plante invasive dont le nom latin est repris dans cette liste :

<http://ias.biodiversity.be/species/all>

A noter : **il existe des primes de la commune de Schaerbeek**, notamment pour l'aménagement de plantes grimpantes en façade ou pour la restauration des avant-jardins :

<http://www.schaerbeek.be/demarches-administratives/primes/primes-vertes>